

1.

Débitrice: **Stegefredar SA**, 1950 Sion
2.

Lieu et date de la mise aux enchères: 1950 Sion,
04.11.2004
3.

Salle de l'enchère: 15.00 Heure, Rue de la Porte-Neuve 20,
salle de conférence (1er étage)
4.

Délai de production: 20 jours dès la publication
5.

Objets des enchères: Immeuble sis au nord-est du village
de Bramois, en zone agricole, sur la Commune de Sion
Parcelle N° 23438, plan N° 139, nom local: "Vieux Ron-
ques", commune de Sion, surface totale 2'558 m2, jardin
fruitier: 2'558 m2
Estimation Officielle: CHF 24'000.-
La parcelle N° 23438 est en zone agricole et soumise à la loi
sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR)
Les titulaires d'un droit de préemption fondé sur la LDFR
doivent établir l'existence de leur droit par des documents
officiels lors de la séance d'enchères, à défaut de quoi, l'of-
fice des faillites se réserve le droit de ne pas en accepter
l'exercice. Les titulaires d'un droit au gain sont sommés de
faire annoter leur droit et de faire valoir leur droit à l'hypo-
thèque légale définitive (art. 34 LDFR) dans le délai de trois
mois dès la vente, faute de quoi, ils seront exclus de la
répartition, pour autant que leur droit ne soient pas consta-
tés par les registres publics (art. 34, IV LDFR).
La réalisation est requise ensuite de poursuites d'un créan-
cier hypothécaire en 1er et 2ème rangs.
6.

Remarques: Les enchérisseurs devront se munir d'une
pièce d'identité, et, pour les sociétés, d'un extrait récent du
registre du commerce.
Nous attirons leur attention sur les dispositions légales con-
cernant l'acquisition d'immeubles par des personnes domi-
ciliées à l'étranger ou des sociétés suisses considérées
comme étrangères en raison d'une participation étrangère
prépondérante.
Paiement au comptant d'un acompte de 10% et de 2%
d'avance de frais d'enchères lors de l'adjudication, le solde
dans le mois avec intérêts à 5%.
Délai de production: vingt jours dès la présente publication.
Les conditions de vente, l'état des charges, l'état descriptif,
le plan de situation et le rapport d'expertise seront à la dis-
position de tous les intéressés, au bureau de l'Office des
Poursuites dès le 14 octobre 2004.
Les personnes qui désirent visiter l'immeuble mis en vente
devront s'annoncer à l'Office des Poursuites, au plus tard
pour le 14 octobre 2004.

Office des poursuites de Sion
1950 Sion

(02481584)